DES IMMERSIONS DANS LES SOURCES D'EAU FROIDE

DE CERTAINES PRATIQUES QUI PORTENT ATTEINTE A LA SANTÉ DES ENFANTS DU PREMIER AGE

DES IMMERSIONS

DANS LES SOURCES D'EAU FROIDE (1)

Par M. le docteur A. LAURENT

Messieurs,

Alors qu'on se préoccupe de plus en plus des causes qui arrêtent notre pays dans l'accroissement de sa population et qu'on constate que *cet arrêt ou ralentissement ont surtout lieu dans la contrée que nous habitons*, dans la Normandie, province riche entre toutes et présentant plus que toute autre les conditions favorables à l'augmentation du nombre de ses habitants, il ne me paraît pas inopportun de soumettre une question de cette importance à ceux qui ont pour mission plus spéciale de rechercher les moyens de sauvegarder la santé publique.

La constatation que je vous signale est déduite de recherches statistiques comparatives sur le mouvement de la population en France. On a trouvé que sur quatre-vingt-sept départements il y en avait cinquante-sept qui, à ce point de vue, progressaient encore et trente qui reculaient. Au nombre de ces derniers on voit figurer

(1) Mémoire extrait du *Bulletin des travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité*, pendant l'année 1889.

au premier rang quatre départements de la Normandie. La Seine-Inférieure ne rentre pas dans cette catégorie, parce qu'on n'a pas défalqué les immigrants qui, en proportion considérable, viennent des départements voisins se fixer dans deux centres industriels et commerçants : Rouen et le Havre ; mais, en réalité, la situation est la même que pour les quatre autres.

Je n'ai nullement l'intention d'étudier toutes les causes de ce ralentissement dans l'accroissement de la population de la Seine-Inférieure. Ce serait un bien long procès à entreprendre, ressortissant à la fois à l'économie sociale et à la médecine. Des hommes bien plus compétents que moi s'en sont occupés. Pour n'en citer qu'un seul, je nommerai l'éloquent docteur Jules Rochard, qui vient de résumer ce qui est relatif à cette question dans un ouvrage intitulé : *Traité d'hygiène sociale* (1888).

Déjà dans deux belles conférences faites, l'une à La Haye et l'autre à Rouen, cette dernière lors de l'inauguration de la Société normande d'hygiène pratique (1), ce savant médecin avait parlé du ralentissement dans l'accroissement de la population et avait fait entendre combien en France était petit le nombre des naissances comparativement aux autres nations de l'Europe. Il avait insisté et insiste de rechef, dans ce livre, sur l'importance de la conservation des naissances et la nécessité de faire diminuer autant que possible la proportion de la mortalité dans les premiers âges de la vie.

Notons en passant que la statistique démontre que la

(1) *Influence de l'hygiène sur la grandeur et la prospérité des nations* par le docteur Jules Rochard, conférence faite le 7 décembre 1884, à la séance solennelle d'inauguration de la Société normande d'hygiène pratique.

mortalité des enfants est maxima pendant la première année de leur existence et, dans cette première année, le premier mois l'emporte d'une façon considérable. Ensuite cette mortalité diminue progressivement jusqu'à la fin de la sixième année, pour rester stationnaire de six à quinze ans.

C'est précisément pour répondre à la solution indiquée par le médecin que je viens de nommer, que, dans une de nos dernières réunions mensuelles du Conseil central, un de nos collègues, M. Bidard, a pensé qu'il serait utile d'appeler de nouveau l'attention sur une pratique superstitieuse qui porte atteinte à la santé et même à la vie des enfants du premier âge. La réunion générale des Conseils d'hygiène du département à Yvetot lui paraissait une occasion très favorable, d'autant plus que dans cet arrondissement cette pratique y est fréquente. Notre collègue a manifesté le désir que je voulusse bien m'occuper de ce sujet. Il s'agit des immersions d'enfants dans les sources d'eau froide.

Des immersions dans la Seine-Inférieure.

J'ai déjà eu l'honneur d'être chargé d'un rapport sur les immersions infantiles qui ont lieu à Saint-Wandrille, dans les sources de Caillouville. Ce rapport a été inséré dans le *Bulletin des travaux du Conseil central* pendant l'année 1887. Vous avez pu le lire et prendre connaissance du compte-rendu de la discussion qui a suivi sa lecture.

J'ai décrit de quelle manière ces immersions étaient pratiquées à la source même, et, à défaut d'opérations de ce

genre dont je n'ai pu être témoin, le gardien du local m'a affirmé qu'elles avaient réellement lieu.

J'ai fait observer qu'il existait dans notre département d'autres sources où des pratiques semblables à celles que j'ai mentionnées avaient lieu, et que les considérations que j'avais cru devoir présenter à cet égard s'appliquaient aussi à ces autres sources.

Je viens aujourd'hui compléter cette observation. Dans ce but, je me suis livré à des recherches dans l'ouvrage en cinq volumes de MM. les abbés Bunel et Tougard (*Géographie de la Seine-Inférieure*) (1). Il résulte de mon examen que notre département ne comprendrait pas moins de quatorze localités possédant des sources qui seraient l'objet de pratiques superstitieuses accompagnant des immersions. J'en ai dressé un tableau que je mets sous vos yeux. J'ai eu soin de mentionner les maladies pour lesquelles on venait recourir à ces eaux. J'ai en même temps indiqué l'époque réputée la plus favorable pour leur efficacité. Aux dates que j'ai vues signalées ont lieu des fêtes religieuses et des cérémonies toutes spéciales auxquelles assistent les pèlerins.

M. le Préfet, désireux de vérifier les indications inscrites dans ce tableau, a bien voulu faire prendre des renseignements sur ce qui se passe actuellement aux endroits désignés, et je ne saurais trop remercier M. Bordeaux, le chef de division si dévoué à l'hygiène, du concours empressé qu'il a prêté pour l'obtention de détails explicites sur la situation actuelle de ces pèlerinages.

(1) Cette géographie a commencé a être publiée en 1875 et a été terminée en 1879.

PÈLERINAGES OU ONT LIEU DES IMMERSIONS D'ENFANTS.

COMMUNES	SOURCES	MALADIES pour lesquelles elles sont recommandées	ÉPOQUES CONSACRÉES	OBSERVATIONS
		Arrondissement d'Yvetot		
Saint-Wandrille......	Fontaine Caillouville...	Maladies de la peau, faiblesse de constitution, carreau, etc................	les vendredis du mois de mai.	très fréquenté.
Héricourt-en-Caux...	— Saint-Mellon.	Maladies de la peau, fièvres, etc......	lundi de Pentecôte.........	id.
Sommesnil...........	— Saint-Firmin.	Enfants malades......................	»	»
Mesnil-Durdent......	Mare Saint-Onuphre...	id..........................	24 juin.....................	»
		Arrondissement de Dieppe.		
Saint-Hellier.........	Fontaine Saint-Hellier.	Enfauts malades......................	principalement le 16 juillet...	id.
Anneville-sur-Scie...	Fontaine Saint-Ribert.	Maladies d'intestins et autres..........	»	»
Torcy-le-Grand......	Fontaine Saint-Ribert.	Fièvres, maladies d'intestins et autres..	le 15 septembre............	id.
Biville-la-Baignarde.	Mare Saint-Onuphre...	Enfants malades......................	le 19 juin..................	»
		Arrondissement de Neufchâtel.		
Nolleval............	Fontaine Sainte-Anne..	Fièvres et faiblesse d'enfants.........	»	»
Rouvray-Catillon....	— Saint-Samson	Fièvres intermittentes................	le 28 juillet.................	id.
Croix-Dalle.........	Mare Saint-Fiacre.....	Maladies contagieuses................	le 30 août..................	»
Cuy-Saint-Fiacre....	Fontaine Saint-Martin.	Fièvres intermittentes................	»	»
		Arrondissement du Havre.		
Rolleville...........	Fontaine Sainte-Clotilde	Enfants rachitiques..................	mois de juin................	id.
		Arrondissement de Rouen.		
Déville..............	Fontaine St-Siméon...	Dartres, maladies d'yeux.............	»	»

Il résulte des informations recueillies que des immersions ont réellement lieu :

1° Arrondissement d'Yvetot. — A Saint-Wandrille (fontaine de Caillouville) (1), à Héricourt-en-Caux (fontaine de Saint-Mellon), à Sommesnil (fontaine Saint-Firmin) ;

2° Arrondissement de Dieppe. — A Saint-Hellier (fontaine Saint-Hellier), à Anneville-sur-Scie (fontaine Saint-Ribert) ;

3° Arrondissement du Havre. — A Rolleville (fontaine Sainte-Clotilde).

« Le pèlerinage de Sainte-Clotilde amène à Rolleville, chaque année, au commencement de juin, des milliers de personnes, hommes, femmes et enfants. La fabrique a fait construire plusieurs baignoires en ciment que l'on remplit avec de l'eau de la fontaine. Chaque baignoire est dans un cabinet séparé. En sortant des baignoires l'eau s'écoule dans la rivière. La source est ainsi préservée de toute souillure. La plupart des pèlerins se contentent de boire à la fontaine et d'emporter de l'eau dans les bouteilles. Ceux qui se servent des baignoires sont en petit nombre. »

La mare Saint-Fiacre est une mare très profonde qui ne sèche jamais et où, depuis un temps immémorial, se rendent un grand nombre de pèlerins, persuadés que l'eau a la vertu de guérir les dartres, les hémorrhoïdes, les ulcères et autres plaies invétérées. Après la messe, tous les pèlerins vont à la mare se laver les mains et la figure et y laver leurs enfants. Un grand nombre de personnes des communes voisines y apportent leurs enfants.

L'eau de la mare Saint-Fiacre est si renommée qu'il

(1) Voir mon rapport au Conseil central d'hygiène.

arrive assez souvent que des personnes éloignées en demandent au sacristain qui leur en envoie moyennant rétribution.

M. le Sous-Préfet d'Yvetot fait savoir que « le pèlerinage de Saint-Mellon (à Héricourt-en-Caux) a été célébré cette année comme précédemment. Les personnes qui y ont pris part se sont rendues processionnellement, clergé en tête, à la fontaine dont la bénédiction solennelle a eu lieu ; puis les immersions et la vente des verres d'eau ont commencé. »

D'ailleurs, dans toutes les localités précitées, toutes les ablutions, immersions, etc., sont précédées ou accompagnées de cérémonies ou de pratiques religieuses.

C'est surtout à Saint-Hellier que les immersions sont le plus nombreuses.

Il ressort des documents qui m'ont été confiés que les immersions tendent de plus en plus à disparaître et que le nombre en diminue chaque année.

Immersions et bains froids chez les peuples anciens et modernes.

Les immersions des nouveau-nés remontent à une époque fort ancienne et on trouve cette pratique signalée chez quelques peuples seulement. Elle était surtout spéciale aux Germains. Mais elle a été aussi mentionnée comme étant en grand honneur chez les Spartiates. Elle avait pour fondement des idées toutes différentes. Chez les Barbares, cette pratique était surtout expiatrice. Elle avait pour but de rendre l'enfant agréable aux dieux, en purifiant son corps. Chez les Spartiates, elle avait pour objet de faire subir une épreuve de résistance physique,

parce que l'État ne voulait conserver que des sujets robustes. En plongeant ainsi les enfants nouveau-nés dans les eaux de l'Eurotas, ils initiaient ces enfants à la rigueur des ablutions froides et faisaient disparaître les enfants chétifs et trop délicats.

Depuis longtemps on a fait justice de *cette absurdité meurtrière,* pour me servir de l'expression de Fonssagrives. Soranus (1) proscrivait le bain froid employé pour l'enfant qui venait de naître. Après lui, Galien, dans sa dissertation *de sanitate tuendâ*, condamnait les immersions dans les termes suivants : « Laissons aux Sarmates, aux Germains, aux nations septentrionales, aux ours et aux lions, l'usage de plonger les enfants nouveau-nés au sein des eaux glacées. »

Bien d'autres médecins, dans les siècles ultérieurs, ont blâmé une pratique aussi dangereuse et pourtant nous constatons qu'elle subsiste encore, rare toutefois.

Il y a deux ans à peine on a vu, à Rouen même, des Bohémiens, stationnant dans leur voiture au cours la Reine, plonger de la même façon un enfant nouveau-né dans les eaux de la Seine qui coulait à leurs pieds.

Dangers de l'immersion des nouveau-nés et des enfants du premier âge dans l'eau froide.

Dans le rapport communiqué au Conseil central, en 1887, je me suis efforcé de faire ressortir l'action de l'eau froide sur les jeunes organismes et sur la résistance au froid, bien moindre chez les enfants du premier âge. C'est certainement là une notion physiologique trop peu connue

(1) Soranus, Περίγυναικεων Παδων, chap. 26 et suivants.

des femmes qui sont appelées à donner des soins aux enfants dans les premiers mois de la vie. Cette tendance plus grande au refroidissement (1) est cause d'un grand nombre de décés et c'est pour cette raison que, dans les climats froids et dans les départements du nord de la France, la mortalité des nouveau-nés atteint une proportion plus considérable.

« Le bain dans l'eau froide, ai-je dit dans le rapport précité, détermine chez les jeunes organismes un abaissement considérable de la pression intra-artérielle en même temps qu'une diminution de la masse du sang qui circule dans les téguments. La contraction des vaisseaux de la périphérie coïncide avec le relâchement des vaisseaux dans les organes profonds et donne lieu à des *Congestions* du cerveau, des reins, des poumons, etc....

» La respiration éprouve une perturbation très sensible, d'où des sensations d'oppression très pénibles et des inspirations spasmodiques, dangereuses surtout pour le jeune âge.

» Un ébranlement moléculaire se manifeste dans les nerfs et il est fréquent de constater chez les enfants exposés au froid humide, au contact d'une eau plus ou moins glacée, au passage subit d'un air chaud à un air ayant une température très basse, des affections convulsives telles que la chorée, etc...., ou des altérations profondes se traduisant par des paralysies du mouvement ou de la sensibilité, etc....

(1) Milne Edward et Villermé, *De l'influence de la température sur la Mortalité des enfants nouveau-nés* (Mémoire de la Société d'histoire naturelle de Paris, V, 61).

» Je ne veux pas énumérer toutes les conséquences morbides qui ont été observées quand il n'en est pas résulté la mort dans un temps plus ou moins rapproché.

» Le fait de plonger dans de l'eau froide des nouveau-nés et des enfants du premier âge plus ou moins débilités occasionne donc incontestablement des effets qu'il faut redouter. »

C'est surtout par l'action des bains froids que l'on peut vérifier combien les enfants ont peu de force de résistance au froid. La température du corps descend avec une rapidité extraordinaire, phénomène que l'on constate facilement avec le thermomètre sur des enfants qui ont déjà plusieurs mois et qu'on soumet à des bains dont la température est loin de descendre à 0°. Les diminutions les plus considérables sont observées sur des enfants jeunes et de constitution débile.

La faiblesse de la résistance des enfants au froid ne se manifeste pas seulement par le refroidissement du corps après les bains ou les immersions. Que de coryzas, de laryngites, de bronchites, de sclérème de la peau, de trismus, etc., dus au refroidissement éprouvé immédiatement après la naissance ou dans les premiers jours de l'existence!

Que de fois je me suis fâché contre les garde-malades parce qu'elles n'enveloppaient pas assez vite le nouveau-né !

L'influence nocive du refroidissement sur les tout jeunes enfants est démontrée encore par les documents fournis par les maisons qui reçoivent les enfants trouvés. Ces documents établissent la fréquence de la mortalité résul-

tant de l'état pitoyable et de l'insuffisance de vêture des petits êtres qu'on y transporte.

Le transport à la Crèche peut aussi présenter des inconvénients très graves. On ne doit pas moins redouter le refroidissement qui peut résulter du parcours à effectuer, matin et soir, de la maison à cet établissement.

A propos des immersions et du peu de résistance au froid de l'enfant qui vient au monde, il ne me semble pas déplacé de dire quelques mots de la pratique en usage dans la religion catholique et qu'on appelle le *baptême*. Cette cérémonie a lieu à l'église, local généralement très froid. Une certaine proportion de la mortalité des nourrissons doit être attribuée aux refroidissements qui suivent le baptême.

A l'époque où le père avait droit de vie ou de mort sur ses enfants, on comprenait l'empressement de la mère et de la famille à recourir le plus tôt possible au baptême. Dans les tribus germaniques du Nord, le père perdait ce droit dès que l'enfant avait été aspergé avec de l'eau.

D'ailleurs cette pratique pourrait être réalisée à la maison (1), et il n'en résulterait pas les inconvénients que je viens de signaler par le transport à l'église.

La loi prescrivait que les enfants fussent présentés au maire dans les vingt-quatre heures après la naissance pour être inscrits sur les registres de l'état-civil. Cette formalité a été modifiée, grâce aux réclamations réitérées du corps médical. Il est donc à désirer que le baptême ait

(1) Je dois signaler que le clergé tend de plus en plus à tenir compte des dangers provenant de la débilité congénitale des nouveau-nés, et consent à l'*ondoiement* dans une proportion progressive.

lieu au domicile maternel, s'il n'est pas possible d'attendre que l'enfant ait acquis des forces corporelles suffisantes.

Des moyens de faire disparaître les pratiques qui portent atteinte à la santé des enfants du premier âge.

Dans mon rapport sur les sources de Caillouville, je me suis exprimé ainsi :

« Si maintenant nous recherchons les moyens d'empêcher le retour des pratiques que nous savons être nuisibles à la conservation de la première enfance, nous ne pouvons pas ne pas nous préoccuper des causes qui ont pu les engendrer et des conditions qui en favorisent le développement ou au moins le maintien.

» Je signalerai en première ligne l'ignorance ; c'est certainement là la cause la plus puissante. Si l'on connaissait mieux les manières d'être physiologiques qui appartiennent en propre à l'enfant qui vient de naître et à ce jeune être pendant les premiers mois qui suivent sa naissance et même au jeune enfant pendant les premières années de son existence, on n'exposerait pas ces organismes si délicats à des influences qui leur portent un préjudice énorme. Les mêmes raisons qui déterminent les parents et les nourrices à donner une nourriture qui ne convient pas à des appareils incomplètement pourvus de toute la force de résistance qu'ils posséderont plus tard et qu'il s'agit de perfectionner, les incitent à soumettre des impressionnabilités excessives à des chocs qui sont bien au-dessus de l'énergie dont est pourvu le système nerveux dans le jeune âge.

» L'ignorance de certaines notions scientifiques fait

en même temps attribuer des propriétés curatives à des eaux qui n'ont rien dans leur composition qui puisse faire admettre une pareille valeur. J'ai appelé votre attention sur l'existence de sources voisines ayant exactement la même apparence et provenant des mêmes terrains et plateaux. Il faut peut-être moins accuser l'incompétence en matière chimique que le défaut d'observations au point de vue de l'action sur l'organisme.

» Une autre cause qui acquiert une puissance très grande quand elle s'adjoint à la précédente est la disposition d'esprit à croire que certains phénomènes peuvent s'effectuer en dehors des lois qui régissent le monde. L'auteur que j'ai cité, à propos de l'analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Tougard (1), émet cette remarque que les *Normands ont toujours eu pour le merveilleux un faible qu'ils tiennent de leurs anciennes croyances et de leur fusion avec les Gaulois et les Romains.*

» Outre cette disposition à engendrer des superstitions nous devons aussi tenir compte de la contagion et de l'entraînement qui a son origine dans l'imitation. Il en résulte une atmosphère psychique plus ou moins insalubre dans laquelle on s'efforce de s'habituer à vivre, sans chercher à l'améliorer, ou même pour la conservation de laquelle on lutte malgré tous les éclaircissements fournis par le progrès de la science.

» Les pratiques superstitieuses sont un reste de ce passé qui était jusqu'à un certain point excusable, alors que les lois physiques et naturelles étaient pour ainsi dire confondues dans un horizon plus ou moins nuageux et obscur ».

(1) Gravier, *Compte rendu analytique* fait à la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

En résumé, il nous appartient de blâmer : 1° l'ignorance; 2° l'hérédité des tendances de l'esprit à croire au merveilleux; 3° l'instinct d'imitation. Je crois avoir suffisamment développé ces arguments qui établissent l'influence de ces causes. C'est contre ces causes qu'il importe de réagir.

Mais il y a quelque chose de plus à considérer dans une pratique superstitieuse. Outre l'erreur qui constitue évidemment le point capital, il y a l'exploitation de l'erreur par les personnes qui ont intérêt à la continuation de cette pratique erronée.

Lors de la discussion de mes conclusions (en juin 1887), un de nos collègues estimait que l'intervention épiscopale pouvait surtout avoir une action très efficace. Il est certain que l'autorité de l'archevêque peut incontestablement peser très puissamment pour ce qui concerne les manœuvres cléricales qui entretiennent cette erreur, en l'entourant d'une auréole religieuse. Mais nous ne devons pas oublier que notre rôle, à nous, est de faire ressortir les dangers des pratiques nuisibles à la santé.

Les médecins sont parvenus à faire modifier le mode de déclaration de naissance exigé par la loi, en démontrant l'action du froid sur la mortalité des nouveau-nés.

Ce sont des arguments de la même nature que nous devons faire valoir et employer pour lutter contre les pratiques erronées qui résultent de l'ignorance.

Quant à l'idée émise par quelques membres que l'immersion étant susceptible d'entraîner la mort, constitue une pratique coupable qui appelle la surveillance et la répression du parquet, elle me paraît sortir du rôle qui incombe à l'hygiéniste. Que l'autorité judiciaire s'enquière

des causes de mort, c'est son affaire. Pourtant, je dois faire remarquer que la mort n'arrive pas souvent immédiatement après l'immersion et c'est précisément ce qui en rend le danger plus insidieux. Elle survient après des lésions organiques et manifestations morbides qui ont une durée indéterminée et dont les parents se gardent bien d'avouer la cause quand il s'agit d'une immersion superstitieuse.

J'avais proposé de recourir à une instruction courte et susceptible d'être affichée et répandue dans les familles. Elle aurait appelé l'attention sur le danger de baigner dans de l'eau froide ou glacée les enfants nouveau-nés, les enfants du premier âge et les enfants maladifs. Elle aurait mentionné que ces pratiques ne doivent pas avoir lieu sans une prescription médicale.

Cette manière de voir n'a pas été adoptée, pas plus que la mesure complémentaire d'une surveillance spéciale dans les endroits fréquentés par des personnes imprudentes qui, au mépris de toute recommandation, s'imaginent de faire subir aux enfants des traitements contraires aux lois de la conservation physique.

Aussi ai-je déploré le vœu émis et adopté contre mes conclusions. Ce vœu paraissait révoquer en doute des faits qui ne sont que trop avérés. On ne doit pas perdre de vue que les parents ne se vantent pas d'avoir recouru à des pratiques superstitieuses dangereuses, surtout quand non seulement elles n'ont produit aucun résultat avantageux, mais encore quand elles ont eu pour conséquence une aggravation plus ou moins considérable de l'état morbide, aggravation suivie ou non de la perte de la vie. Ce n'est qu'indirectement et longtemps après, le plus souvent,

que l'on apprend que tel ou tel enfant a été immergé dans telle ou telle source.

Un de nos collègues, que nous avons perdu depuis la lecture de mon rapport sur les sources de Caillouville, me racontait que lui-même avait été immergé dans les eaux de cette source dans les premières années de son existence et en avait été très malade. Le père était un pharmacien distingué. Voyant son fils si souffrant et recherchant avec soin quelles pouvaient être les causes de la maladie de son enfant, il obtint enfin de la mère l'aveu que celle-ci avait été en cachette conduire cet enfant au pèlerinage de Saint-Wandrille, et l'avait plongé dans le bassin vénéré, selon la pratique adoptée.

Il y a un certain nombre d'années, avant 1870, le préfet d'alors a cru devoir intervenir, en faisant placer des grilles autour du bassin de quelques sources où ces immersions étaient très fréquentes. Ces grilles ont forcément empêché bien des immersions d'être faites. Peut-être y aurait-il lieu de recourir de nouveau à ce moyen, ou à un moyen analogue pour les sources qui ne sont pas pourvues de ces obstacles ?

Si, à défaut de poursuites et de défenses sévères, on croit devoir tolérer ce genre d'exploitation de la crédulité populaire, on pourrait, le comparant à un vrai commerce, soumettre à une patente, plus ou moins importante, ceux qui trafiquent de la santé publique de la façon que je viens de mentionner.

J'avais parlé de surveillance. En dehors de celle qui réclame l'intervention du garde-champêtre ou de tout autre agent, il y a la surveillance effectuée par la loi Roussel. Cette surveillance donne des résultats très avantageux, et, dans les départements où la loi de protection des enfants

est mise à exécution avec soin, la mortalité a diminué d'une manière notable.

Mais la loi Roussel est-elle suffisante ? La loi Roussel ne résout qu'une partie du problème. Outre les enfants confiés à des nourrices, en dehors de la famille, il y a l'enfant élevé par les parents, l'enfant qui reste dans la maison maternelle.

Je suis persuadé que LE JOUR OU CHAQUE MÈRE SERA RÉELLEMENT CAPABLE D'ÉLEVER SON ENFANT, SAURA ET POURRA RÉALISER CE QU'IL FAUT FAIRE POUR MENER A BIEN L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE CET ENFANT, je suis persuadé, dis-je, que, ce jour-là, la mortalité des nourrissons descendra aussi bas que possible.



Voici le sommaire des douze petits chapitres qui composent cet ouvrage :

I. *La jeune mère* (soins pendant la grossesse).
II. *Le nouveau-né.*
III. *Des vêtements.*
IV. *Alimentation* (allaitement au sein, allaitement par le biberon).
V. *De la propreté et des soins du corps.*
VI. *Du sommeil et du coucher.*
VII. *De la respiration, de l'exercice et des promenades.*
VIII. *Fonctions éliminatrices.*
IX. *Soins particuliers* (gerçures ou crevasses du sein, — surveillance du cordon ombilical, — vents et coliques, — constipation, — diarrhée, — vomissements, — hoquet, — muguet, — vaccination).
X. *Dentition et croissance.*
XI. *Sevrage.*
XII. *Développement des sens et de l'intelligence* (éducation morale).



EN VENTE

Les deux années parues, 1878 et 1879, réunies en un volume cartonné : prix 9 fr., du journal L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE, conseiller des mères de famille et de toutes les personnes qui s'intéressent au jeune âge, revue illustrée publiée par le docteur A. LAURENT.

Ce volume, grand in-4° de 320 pages, à deux colonnes, contient la matière de plus de 800 pages in-8°. Il s'occupe de *la santé physique et moralé des enfants, depuis le berceau jusqu'à l'adolescence*, et constitue le complément du petit livre : *Des soins à donner aux bébés.*

Il serait trop long de reproduire ici la liste de tous les sujets traités dans les deux années parues. Nous nous bornerons à signaler les articles ou mémoires importants concernant : les soins à donner à l'enfant malade; l'hygiène de la vue (moyens de préserver les enfants de la myopie), l'hygiène de l'ouïe, de la chevelure, l'hygiène de la dentition, l'hygiène scolaire, l'air que l'enfant doit respirer, les moyens d'éviter les déviations de la colonne vertébrale, le sommeil chez les enfants, les règles d'hygiène à suivre aux différentes saisons de l'année, etc.

Mentionnons les chapitres ralatifs à la formation morale du caractère chez les enfants, à la mémoire, à l'éducation intellectuelle, à l'éducation morale, à l'hérédité et ses manifestations, à l'influence de l'hérédité sur les dispositions physiques et morales du jeune être, etc.

On y trouve aussi de nombreux articles traitant de la médecine domestique, de la chirurgie familiale, de la pharmacic maternelle, de l'hygiène alimentaire, etc.

Des anecdotes et des nouvelles littéraires, etc.

Rouen. — Imprimerie E. Cagniard, rue Jeanne-Darc, 88.